

Désormais tous les emballages ménagers se trient

Vos **emballages ménagers**,
sauf le verre*, sont collectés dans
les **bacs à couvercle jaune**.

Les couches-culottes, objets de
décoration, briquets... sont à jeter
avec les ordures ménagères.

POTS DE YAOURT,
DE CRÈME FRAÎCHE ET
DE FROMAGE BLANC

BARQUETTES
ALIMENTAIRES
EN PLASTIQUE
ET EN POLYSTYRÈNE

ASSIETTES, VERRES ET
COUVERTS PLASTIQUES

BLISTERS
PLASTIQUES

BOUTEILLES
ET FLACONS
EN PLASTIQUE

BIDONS
PLASTIQUES

SACS EN PLASTIQUE ET
SUREMBALLAGES
PLASTIQUES
DE BOUTEILLES

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

PETITS
EMBALLAGES
EN MÉTAL



PAPIERS, JOURNAUX,
MAGAZINES, ENVELOPPES,
LIVRES, ANNUAIRES...

BRIQUES ALIMENTAIRES
ET PETITS CARTONS

ETUI
BAGUETTE

*le verre doit être déposé
dans les colonnes à verre.



Astuces !

Les emballages doivent simplement être bien vidés, mais pas lavés. Ils ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres et doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aplatissez vos emballages afin de gagner de la place dans votre bac.